



202406-06

mairie  
ti ker

Envoyé en préfecture le 05/06/2024  
Reçu en préfecture le 05/06/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20240603-20240606-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

**SEANCE DU 3 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Pascal PRIGENT, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Magali BODEREAU, 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Brieuc CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

**Procurations** : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

**Absents :**

**Date de convocation : 21 Mai 2024**

**Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH**

**Objet : Avenant convention GEPU : rue Charles et Henri Avril**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a commencé les travaux d'aménagement VRD de la Rue Charles et Henri Avril. Il informe que l'effacement des réseaux et les travaux d'enrobé sont en phase finale.

Il rappelle que la maîtrise des opérations d'investissement sur les ouvrages GEPU est assurée par la commune et qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avait été établie entre la commune et LTC lors de la séance du 4 décembre 2023 pour un montant de 45 000 € TTC.

Le bureau d'étude VRD de LTC nous a fait part d'une modification dans le montant de la GEPU de 10 000 € TTC en supplément. Il y a donc lieu de signer un avenant à la convention GEPU pour la rue Charles Henri Avril avec LTC. Il explique que la commune avance la dépense, et LTC rembourse ensuite.

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** l'avenant à la convention GEPU rue Charles et Henri Avril

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** l'avenant pour l'augmentation de 10 000 € TTC à la convention GEPU
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention GEPU pour la rue Charles et Henri Avril
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au compte 458



202406-06

mairie  
ti ker

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant pour l'augmentation de 10 000 € TTC à la convention GEPU
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention GEPU pour la rue Charles et Henri Avril
- **Inscrit** les crédits nécessaires au compte 458

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

  
Lydie LE FLOCH



Le Maire,

  
Maurice OFFRET